



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed

Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Madame DURANTON Nicole
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **DECIDE**, consécutivement aux requêtes des usagers, d'apporter diverses modifications au nouveau réseau de transports urbains, s'agissant de :

- l'ajout de la desserte de la rue Victor Hugo, de la rue de la Rochette et de la rue du Docteur Roux, ainsi qu'un renforcement de la desserte de la Cité administrative par la T9 à compter du 1^{er} octobre 2015
- l'ajout d'un horaire (6h35) le samedi matin sur la T1 dans le sens La Madeleine vers CHI Cambolle,

REGULARISE la réalisation des navettes du 14 juillet à l'occasion du feu d'artifice et la gratuité des transports lors de la manifestation Alternatiba, **ACTE** la prise en charge par Trans urbain du coût des navettes du 14 juillet et de la gratuité lors de la manifestation ALTERNATIBA, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant à passer au contrat de DSP ainsi que tout autre document à intervenir

La Décision est prise par le Bureau en raison de son urgence, la mise en œuvre des modifications étant programmée le 1^{er} octobre.

☞ **ADOPTE** le projet d'agenda d'accessibilité programmée « patrimoine » ci-après et **AUTORISE** le Président du Grand Evreux Agglomération à déposer auprès de la Préfecture de l'Eure, la demande d'approbation de cet agenda, puis à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des actions. Les Etablissements recevant du public (ERP) concernés sont :

- La boutique Transurbain, 2 rue Franklin Roosevelt 27000 EVREUX
- Le dépôt Transurbain, 54 rue Jean Monnet 27000 EVREUX
- L'Hôtel d'agglomération, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX
- Le pôle d'échange Transurbain, Boulevard Gambetta 27000 EVREUX

Les travaux à mettre en œuvre sont les suivants :

La boutique Transurbain :

- mise en place de signalétique externe et interne (signalisation externe réalisée depuis août 2015),
- stationnement PMR à reprendre (prévoir un élargissement de la place PMR extérieure),
- banque d'accueil : installer une tablette (tablette existante non conforme).

Le dépôt Transurbain :

- mise en place de signalétique externe et interne (mise en place de repères visuels sur les parois vitrées, panneau de signalisation verticale extérieure),
- banque d'accueil : revoir la tablette (tablette PMR non conforme).

L'Hôtel d'agglomération :

- mise en place de signalétique externe et interne (repères visuels sur parois vitrées, complément de signalisation extérieure),
- cheminement extérieur : devers à reprendre et escalier à mettre en conformité (devers des cheminements piétons extérieurs à reprendre à 3% au lieu de 5% actuellement, devers de la place PMR à reprendre à 3% au lieu de 4% actuellement, main-courantes sur escalier extérieur à prévoir avec contraste visuel sur 1^{ère} et dernière marche et nez de marche à revoir),
- banques d'accueil hall d'accueil et facturation eau à modifier (non conformes).

Le pôle d'échange Transurbain :

- cheminement extérieur : escalier à mettre en conformité (main-courantes, contraste visuel...),
- entrée du site à déplacer,
- stationnement PMR à créer,
- espace d'accueil du public à revoir : faux-plafond, mobilier (guichet existant non conforme, faux-plafond existant à remplacer par faux-plafond acoustique).

Le calendrier de travaux proposé ainsi que les coûts estimés sont les suivants :

	2016	2017	2018	Estimation du montant des travaux € (HT)
La boutique Transurbain		X		3 000 €
Le dépôt Transurbain	X			2 000 €
L'Hôtel d'agglomération		X		15 000 €
Le pôle d'échange Transurbain			X	16 000 €

La décision a été prise par le Bureau en raison de son urgence, l'agenda d'accessibilité programmée devant être déposé en Préfecture fin septembre au plus tard.